

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 à 18H

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Philippe CAYRE
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Thierry LAMBINET.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS DE LAGAT

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

52

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 ;
Vu l'instruction M14 pour le budget annexe Zone d'activités de Lagat ;
Vu la délibération 20200220-42 du 20 février 2020 approuvant le budget primitif 2020.

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications et ajustements budgétaires.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative telle que figurant ci-dessous :

Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Montant en euros
011 'Charges à caractère général'	- 10 000,00 €
605 'Achat de matériel, équipements, et travaux	-10 000,00 €
TOTAL	- 10 000,00 €

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Montant en euros
70 'Produits de services, du domaines, et ventes diverses'	-180 400,00 €
7015 'Vente de terrains aménagés'	-180 400,00 €
042 'Opérations d'ordre de transfert entre sections'	170 400,00 €
71355 'Variations des stocks de terrains aménagés'	170 400,00 €
TOTAL	-10 000,00 €

Investissement Dépenses

Chapitre	Montant en euros
16 'Emprunts et dettes assimilés'	-125 783,64 €
16878 'Autres organismes et particuliers'	- 125 783,64 €
040 'Opérations d'ordre de transfert entre sections'	170 400,00 €
3555 'Terrains aménagés'	170 400,00 €
TOTAL	44 616,36 €

Investissement Recettes

Chapitre	Montant en euros
16 'Emprunts et dettes assimilés'	44 616,36 €
16878 'Autres organismes et particuliers'	44 616,36 €
TOTAL	44 616,36 €

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 47

Représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

